

## **2BCD**

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 euros  
Siège Social : 13 Chemin de la Ville du Bois, 91310 MONTLHERY  
451 107 114 R.C.S EVRY

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023**

Le 30 juin 2023 à 9 heures, au siège social, 13 Chemin de la Ville du Bois, 91310 MONTLHERY

G3M, SAS au capital de 10 000,00 euros, dont le siège social est au 13 CHEMIN DE LA VILLE DU BOIS 91310 EVRY FRANCE, immatriculée au R.C.S de EVRY sous le numéro 823699988,  
Représentée par GHISLAINE FABBRO  
Associée Unique de la société 2BCD, société par actions simplifiée au capital de 16 000 euros,

#### **A préalablement exposé ce qui suit**

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame GHISLAINE FABBRO a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ont été tenus à la disposition de l'Associée Unique au Siège Social dans les délais légaux :

- L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2022
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes, régulièrement informé.

#### **A pris les décisions ci-après relatives à :**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Distribution de réserves
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

## **DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX**

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associée Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

## **DECISION : QUITUS AU PRESIDENT**

L'Associée Unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

## **DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Associée Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 17 436 euros.

L'Associée Unique décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 17 436 euros.

Le dividende sera mis en paiement au Siège Social de la Société.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

<b>Date de clôture</b>	<b>Distributions éligibles à l'abattement (*)</b>	<b>Taux de l'abattement</b>	<b>Revenus distribués non éligibles à l'abattement</b>
31 décembre 2021	néant	40 %	néant
31 décembre 2020	néant	40 %	néant
31 décembre 2019	28 198	40 %	néant

*(\*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.*

## **DECISION : DISTRIBUTION DE RESERVE**

Conformément à la proposition du Président, l'Associée Unique décide la distribution d'une somme de 24 564 euros, prélevée sur le poste Autres réserves, qui augmentée de la distribution décidée précédemment, donne un dividende total s'élevant à 42 000 euros, soit 26,25 euros par action, au titre de l'exercice clos.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libérateur à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

#### **DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.

---

L'Associée unique

---

Le Président

**2BCD**

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 euros  
Siège Social : 13 Chemin de la Ville du Bois, 91310 MONTLHERY  
451 107 114 R.C.S EVRY

# **RAPPORT DE GESTION**

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent.

### **SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Les résultats enregistrés, au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, laissent apparaître un chiffre d'affaires 876 651,00 euros et un bénéfice dégagé est de 17 436,00 euros.

### **LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis le 31 décembre 2022 jusqu'à ce jour.

### **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 est de 876 651 euros. Il était de 481 968 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 891 826 euros contre 578 109 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 268 961 euros, il était de 197 738 euros au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 91 102 euros contre un montant de 43 755 euros au titre de l'exercice précédent. L'effectif moyen de salariés est de 8.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 866 544 euros contre 589 392 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de 25 282 euros contre un montant de - 11 284 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de -2 093 euros le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de 23 190 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de -1 842 euros pour un résultat courant avant impôts de -13 126 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à -407 euros, il était de 63 952 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de 5 346 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 17 436 euros, contre un bénéfice de 53 225 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 265 139 euros au 31 décembre 2022.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 17 436 euros.

Le Président propose l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 17 436 euros.

Le dividende sera mis en paiement au Siège Social de la Société.

Le Président vous propose la distribution d'une somme de 24 564 euros, prélevée sur le poste Autres réserves, qui augmentée de la distribution décidée précédemment, donne un dividende total s'élevant à 42 000 euros, soit 26,25 euros par action, au titre de l'exercice clos.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

## **DIVIDENDES**

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

<b>Date de clôture</b>	<b>Distributions éligibles à l'abattement (*)</b>	<b>Taux de l'abattement</b>	<b>Revenus distribués non éligibles à l'abattement</b>
31 décembre 2021	néant	40 %	45 000
31 décembre 2020	néant	40 %	néant
31 décembre 2019	néant	40 %	28 198

(\*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

## **DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL**

Nous n'avons aucune information à porter à votre connaissance aux termes de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui fait obligation d'informer l'associé du montant des dépenses et charges somptuaires de la Société.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES**

Néant

## 2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

### ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la Loi, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, dites Réglementées, sont mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Néant

### PRETS INTERENTREPRISES

En application de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti, au cours de l'exercice, aucun prêt à des microentreprises, PME, ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

### PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous abordons l'année 2023 avec confiance. Les premiers mois de l'exercice en cours nous conduisent à espérer une croissance de notre chiffre d'affaires.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Le Président**

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS  
2BCD

13 chemin DE LA VILLE BOIS  
91310 MONTLHERY

Siret : 45110711400014

**LMCO**

SCP d'Expertise Comptable  
MAES LEFEVRE  
inscrite au tableau de l'ordre de LILLE  
5 avenue de la Créativité  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. 03 20 28 61 00

Fax. 03 20 28 61 01

mail. [experts@lmco.fr](mailto:experts@lmco.fr)

SAS 2BCD

 **Sommaire**

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Bilan	2
Compte de résultat	4
1.1. Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes sur le bilan</i>	9
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	16
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>17</b>
Bilan détaillé	18
Compte de résultat détaillé	22
Soldes intermédiaires de gestion	26
<b>3. Liasse fiscale</b>	<b>30</b>

**COMPTES ANNUELS**

**2022**

**Période du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Comptes annuels

SAS 2BCD

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	5 955	5 955		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	720	720		
Fonds commercial	290 000		290 000	290 000
Autres immobilisations incorporelles	1 760	1 760		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	106 225	100 725	5 500	6 486
Installations techniques, matériel et outilla	51 764	45 130	6 634	5 402
Autres immobilisations corporelles	184 229	175 041	9 188	12 663
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	107		107	107
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 495		9 495	9 495
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>650 255</b>	<b>329 331</b>	<b>320 924</b>	<b>324 153</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	11 315		11 315	13 474
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 694		1 694	3 839
Fournisseurs débiteurs	154		154	9
Personnel	357		357	319
Etat, Impôts sur les bénéfiques				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 026		3 026	2 209
Autres créances				3 993
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	143 647		143 647	173 672
Charges constatées d'avance	241		241	830
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>160 435</b>		<b>160 435</b>	<b>198 345</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>810 689</b>	<b>329 331</b>	<b>481 358</b>	<b>522 497</b>

SAS 2BCD

## Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	16 000	16 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 600	1 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	230 102	221 877
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17 436</b>	<b>53 225</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>265 139</b>	<b>292 702</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	114 954	135 184
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	114 954	135 184
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	12 946	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 083	34 024
<i>Personnel</i>	34 874	34 045
<i>Organismes sociaux</i>	18 835	21 907
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	4 915	4 338
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	614	297
Dettes fiscales et sociales	59 238	60 588
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>216 220</b>	<b>229 795</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>481 358</b>	<b>522 497</b>

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS  
2BCD

13 chemin DE LA VILLE BOIS  
91310 MONTLHERY

Siret : 45110711400014

**LMCO**

SCP d'Expertise Comptable  
MAES LEFEVRE  
inscrite au tableau de l'ordre de LILLE  
5 avenue de la Créativité  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. 03 20 28 61 00

Fax. 03 20 28 61 01

mail. experts@lmco.fr

SAS 2BCD

 **Sommaire**

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Bilan	2
Compte de résultat	4
1.1. Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes sur le bilan</i>	9
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	16
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>17</b>
Bilan détaillé	18
Compte de résultat détaillé	22
Soldes intermédiaires de gestion	26
<b>3. Liasse fiscale</b>	<b>30</b>

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

SAS 2BCD

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2BCD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 481 358 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 436 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

SAS 2BCD

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.